



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont (QC) J0K 1R0
Téléphone : 819-268-5526 Télécopieur : 819-268-5536

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 329-25

Relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 276-16 touchant les la modification d'une zone d'aménagement en réserve 502 RS en zone prioritaire, zone 301 I et le changement de zone industrielle (301 I) en zone résidentielle (R)

Conformément aux dispositions de l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au plus tard le septième jour qui précède la tenue de l'assemblée publique, le greffier ou secrétaire trésorier de la municipalité affiche au bureau de celle-ci et publie dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée.

L'avis doit mentionner le fait qu'une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité. Il doit également mentionner le fait que le projet contient ou non une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire

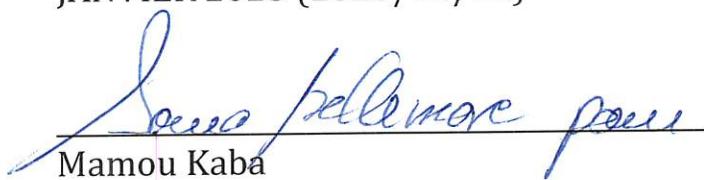
À cet effet, un avis public est par la présente donné par la soussignée Directrice générale et Greffière-trésorière, qu'une assemblée publique se tiendra :

Date : Jeudi 6 février 2025
Heure : 18 heures
Lieu : 2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont (QC) J0K 1R0

Le règlement # 329-25 qui en découlera, a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 276-16 plus précisément au niveau des zones 502RS ; 301I et 102R en vue de permettre la modification de la zone de réserve en zone prioritaire dans l'optique de réaliser des logements de faible, moyenne et faible densité. Le fonctionnaire désigné chargé des questions d'urbanisme ou tout autre membre du conseil ou de la direction désignée, expliquera le projet de règlement # 329-25 ainsi que les conséquences de son adoption. Le représentant du conseil ou la Directrice Générale et le fonctionnaire désigné chargé des questions d'urbanisme, entendront les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Une copie du projet de règlement peut être consulté à la Municipalité de Sainte-Angèle-De Prémont pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANGELE-DE PREMONT, CE 30^e JOURS DU MOIS DE JANVIER 2025 (2025/01/30)


Mamou Kaba
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont (QC) J0K 1R0
Téléphone : 819-268-5526 Télécopieur : 819-268-5536

CERTIFICAT DE PUBLICATION

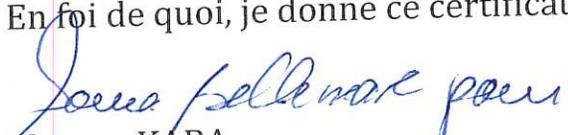
PROJET DE RÈGLEMENT 329-25

Relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 276-16 touchant les
la modification d'une zone d'aménagement en réserve 502 RS en zone
prioritaire, zone 301 I et le changement de zone industrielle (301 I) en zone
résidentielle (R)

Je soussignée, Mamou KABA, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la
Municipalité de Sainte-Angèle-De Prémont, certifie que j'ai publié le présent
avis :

- Aux différents endroits désignés par le conseil municipal, à compter du
30 janvier 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois de janvier 2025.


Mamou KABA,

Directrice générale et Greffière-trésorière